Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID: 026-212602528-20230206-CM20230206_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023.

PRESENTS: Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER

POUVOIRS: Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOUSET, Valérie GARCIA à Philippe MILLOT.

OBJET: Dénomination Impasse Emeraude – PORTES LES VALENCE

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant le futur ensemble immoblier sur le ténement sis sur parcelle AV0112, débouchant sur l'avenue Charles de Gaulle.

Madame le Maire propose que cette voie soit dénommée « Impasse Emeraude ».

Cette nouvelle dénomination de voie permettra l'attribution d'une numérotation de rue au projet immobilier et facilitera ainsi la distribution du courrier, la livraison des colis et surtout l'arrivée des secours aux différentes constructions envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 33 voix pour, décide :

- d'approuver la présente délibération
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie. CR de séance affiché le

Geneviève GIRARE